



CENTRE DE
RÉÉDUCATION
FONCTIONNELLE

Projet institutionnel

2017-2021

**de l'Association CRFMT
« Centre de Réadaptation Fonctionnelle en
Milieu Thermal de Salies de Béarn »**

Sommaire

Introduction

Chapitre 1 : les fondements de l'association

Chapitre 2 : les valeurs portés par l'association

Chapitre 3 : Politique et projets portés par l'association

Chapitre 4 : Evaluation

INTRODUCTION :

L'édition 2017 du projet institutionnel constitue la 2^{ème} déclinaison formalisée des objectifs et valeurs auxquelles est attachée l'Association « CRFMT », créée en janvier 1974. La démarche a été initiée en raison de la demande de reconnaissance du statut d'ESPIC. Elle s'inscrit dans la volonté de mettre par écrit des objectifs et valeurs que l'Association défend depuis toujours. Ceci permettra de donner du sens, de définir un socle commun dans la manière d'être et de travailler partagé par tous.

L'Association est gestionnaire :

- de l'établissement de santé dénommé : « CRF de Salies de Béarn » qui a obtenu la reconnaissance du statut d'ESPIC (établissement de santé privé d'intérêt collectif) par l'ARS en octobre 2012. Le projet d'établissement existe depuis 1997, définit les critères opérationnels de la mise en œuvre du projet institutionnel. Il a été révisé en 2002, 2007, 2012 et 2017.
- du Centre de Santé Médical dénommé « CSM » qui dispose d'un agrément depuis 1994 et qui a déposé un projet de santé auprès de l'ARS en 2016.

Chapitre 1

FONDEMENTS DE L'ASSOCIATION :

Le Centre de Rééducation Fonctionnelle est né de la volonté conjointe de la ville de Salies de Béarn avec son Maire : Jean LACARRERE et de la Compagnie Fermière.

1974 :

Conçu à l'origine comme simple complément de l'activité thermale (son appellation d'origine était : « Centre de traitements associés »), il ouvre ses portes le 2 janvier 1974 dans le bâtiment de plain pied construit spécialement dans une aile de l'Etablissement Thermal par la Compagnie Fermière dont il devenait le locataire.

Le plateau technique a occupé cet emplacement jusqu'en 2005 avant d'être entièrement reconstruit sur ce même site.

La nouvelle structure indépendante mise en place est gérée par une association du type loi du 1^{er} juillet 1901 constituée pour la circonstance.

1976 - 1978

Toutefois, très vite, il est envisagé la création de lits d'hospitalisation dans le but d'accroître l'activité et deux ans plus tard, le 13 avril 1976, le CRF obtient l'agrément pour 40 lits. Il reste alors à trouver le lieu qui les accueillera. Une convention signée au début de l'année suivante avec le Pavillon Médicis, hôtel mutualiste des PTT, permet l'ouverture provisoire de 15 lits avant l'installation des 40 lits agréés dans les locaux d'un hôtel prestigieux de Salies, fermé depuis plusieurs années : l'hôtel de France et d'Angleterre pris en location.

Ainsi, à partir du 15 janvier 1978, le CRF dispose, pour les traitements de rééducation, des installations contigues à l'Etablissement Thermal et, pour l'hospitalisation de l'hôtel de France et d'Angleterre avec ses 40 lits une navette assurant le transport des patients entre les 2 sites.

1983 :

En avril 1983, après de difficiles démarches, 20 lits supplémentaires sont accordés, qui viendront accroître la capacité d'accueil de l'hôtel qui dispose de locaux largement dimensionnés. Toutefois, la perspective d'un regroupement sur un seul site est bientôt envisagée sur le constat que l'hôtel de France et d'Angleterre n'est plus adapté ni aux normes techniques, ni aux exigences relevant d'une structure de soins et qu'il a l'inconvénient d'être éloigné du plateau technique.

1987 :

Le 18 septembre 1987, le Centre de Rééducation met en service 60 lits d'hospitalisation dans un immeuble de 3 niveaux jouxtant le plateau technique.

2001 :

Une aile supplémentaire est ajoutée au bâtiment d'hébergement et regroupe :

- 18 chambres individuelles (ce qui porte la proportion de chambres individuelles à 70 %)
- l'infirmierie
- les bureaux administratifs.

2004-2005 :

Le plateau technique, devenu obsolète, est entièrement détruit et reconstruit sur le même site dans un bâtiment comprenant 2 niveaux.

2008-2009 :

La rénovation du bâtiment érigé en 1987 est entreprise (rez de chaussée : restructuration du service restauration, de la zone bureaux et salons, étages : installation de cabines douches dans les chambres, changement du système de chauffage, réfection du réseau d'eau).

Chapitre 2 : VALEURS PORTEES PAR LE CRFMT

1 - GENERALES :

La non lucrativité :

Valeur phare s'il en est, l'Association s'est engagée dès son origine dans un mode de gestion désintéressé, induisant une utilisation de tous les bénéfices éventuels au développement de l'établissement et l'amélioration de la prise en charge du patient, que ce soit au travers de recrutement lorsque des compétences nouvelles s'avèrent nécessaires, d'acquisition d'équipements ou de rénovation / construction de locaux. Tous les fonds sont entièrement et exclusivement utilisés au profit de prestations de prise en charge du patient.

2 - VIS-A-VIS DU PUBLIC ACCUEILLI :

Le professionnalisme :

L'Association entend proposer à tous les patients accueillis le plus grand professionnalisme dans leur prise en charge, que ce soit par une actualisation des compétences des salariés, mais également des équipements, locaux en permanence renouvelés, rénovés, adaptés aux nouvelles pratiques.

Ce professionnalisme se traduit également par la volonté de mettre en œuvre tous les moyens possibles permettant au patient de restaurer au mieux son autonomie.

La prise en charge de la personne dans sa singularité et sa complexité :

La prise en charge de la personne repose non seulement sur la prise en charge du problème médical pour lequel elle est admise dans l'établissement, mais également sur la prise en compte de l'environnement de chacun, l'adaptation des réponses qui peuvent être proposées, tant pendant le séjour que pour la préparation du retour à domicile.

Cette démarche nécessite une posture de respect, d'écoute et d'ouverture que chaque personne intervenant au sein de l'établissement se doit de prendre en considération.

La non discrimination, dans le cadre des compétences de l'établissement :

Dans un contexte économique où la couverture santé est de plus en plus réduite pour les patients, l'Association entend limiter au maximum le reste à charge pour les patients, prendre en compte les situations financières particulières et œuvrer auprès des instances politiques et tutélaires pour que les décisions prises ne conduisent pas à une augmentation de ce reste à charge.

Compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire, des compétences disponibles au sein de l'établissement, du volume de places disponibles, des critères d'admission doivent être déterminés. Ils reposent uniquement sur des recommandations professionnelles, réglementaires.

3 - VIS-A-VIS DES PROFESSIONNELS INTERVENANTS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT :

Veiller à des conditions de travail optimales :

Le critère « humain » est primordial dans la réalisation de l'objet de l'Association. Sans ce facteur « humain », l'Association ne peut conduire à bien son objectif de prise en charge des patients. C'est pourquoi, une vigilance particulière est requise pour la gestion des ressources humaines, que ce soit en développant :

- un système d'écoute, un soutien lorsque cela s'avère nécessaire,
- une organisation du travail favorable, incitant à la communication et l'échange
- une gestion des carrières lorsque cela est souhaité par le salarié et possible au sein de l'établissement

4 - VIS-A-VIS DES ACTEURS ECONOMIQUES ET POLITIQUES :

Participer à la vie économique salisienne :

Son implantation et son histoire, font que l'Association est fortement attachée au territoire géographique sur lequel elle est implantée. Elle contribue autant que possible à la vie économique locale et à son développement.

Maintenir une gestion efficiente et performante :

La tarification de l'établissement, particulièrement basse, a toujours incité l'établissement à développer des stratégies de gestion rigoureuses et efficaces, tout en étant en cohérence avec les valeurs citées précédemment.

Ce souci d'efficacité et de performance reste une priorité dans toutes les actions de gestion et tous les projets développés par l'Association.

Chapitre 3 : POLITIQUE ET PROJETS PORTES PAR L'ASSOCIATION

La politique générale :

L'Association œuvre pour la prise en charge des patients en Rééducation Fonctionnelle, en particulier pour les affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux pour lesquelles une reconnaissance a été délivrée par l'ARS en date du 31/05/2010 et a donné lieu à une visite de conformité le 01/02/2012 puis un renouvellement d'autorisation en 2014 (jusqu'au 30/05/2020).

La politique poursuivie et sa déclinaison en objectifs opérationnels sont déclinées dans le projet d'établissement, en cohérence avec les orientations du Schéma Régional d'Organisation sanitaire et du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Ce projet d'établissement est rédigé en collaboration avec les différents professionnels pour une période de 5 ans et doit être révisé en 2017.

Les actions et projets de coopération :

L'Association se veut ouverte à son environnement et contribue à tout partenariat, mutualisation, collaboration qui peut contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients ainsi qu'à l'optimisation de son fonctionnement interne :

- Au niveau local :
 - avec les intervenants du secteur libéral, du secteur social et médico-social, en particulier pour la préparation du retour à domicile (conventions de coopération). La mise en place et le financement par l'ARS d'une équipe mobile a permis une avancée très significative pour les actions

- d'amélioration des conditions de vie et de prise en charge des patients à leur domicile et en institution.
- En se portant volontaire pour adhérer à la plateforme territoriale d'appui (PTA) 64.
 - En s'intégrant aux initiatives locales auxquelles elle peut apporter sa contribution (centre ressources, réunions d'information...).
 - En participant aux groupes de travail initiés par la délégation départementale des Pyrénées Atlantiques de l'ARS.
- Au niveau régional :
 - en adhérant au Groupement de Coopération Sanitaire SSR FEHAP AQUITAINE
 - en participant aux divers groupes de travail initiés par l'ARS

L'association des usagers :

Représentés au sein des instances réglementaires (CDU, CLIN), la place des usagers requiert également une grande importance lors de la préparation de la certification et la rédaction de l'autoévaluation. Les différents critères les concernant sont activement étudiés en leur présence, les commentaires et propositions formulées sont recensées avec attention.

L'objectif est de développer une collaboration plus élargie, que ce soit avec les associations de malades pour des situations particulières de patients ou avec les patients pour les associer à des réflexions sur certaines thématiques bien définies.

A ce jour, des contacts sont établis avec France Parkinson pour un programme d'éducation thérapeutique des parkinsoniens et avec l'ANDAR pour une future collaboration sur la prise en charge des patients polyarthritiques.

<h2>Chapitre 4</h2> <h2>EVALUATION</h2>

Le projet associatif, évoluant au fil du temps, sera soumis à une évaluation au moins tous les 5 ans, voire dans un délai plus restreint si les administrateurs le souhaitent.

Ce projet institutionnel a été soumis au Conseil d'Administration le 30/06/2017 qui en a approuvé le contenu